



POLE DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE

Demande de mutation

Demande d'intégration de l'IFSI du PFPS du CHU de Rennes

Pour toute demande de mutation et afin de pouvoir étudier votre dossier, nous vous remercions de fournir, à l'adresse ci-dessous indiquée, pour le 11 avril 2022 dernier délai, les pièces suivantes :

- Lettre de motivation
- Courrier du directeur de l'institut attestant avoir été informé de la demande et ne pas s'y opposer
- Formulaire « demande d'intégration de l'IFSI du PFPS du CHU de Rennes » (*à télécharger*)
- Feuilles d'évaluation des compétences en stage des semestres écoulés (bilan intermédiaire et bilan final)
- Feuilles récapitulatives des résultats des semestres écoulés (unités d'enseignement et stage) post-C.A.C., datées, tamponnées et signées par le Directeur
- Feuilles de passage d'année
- Attestation du niveau 2 de l'AFGSU

Sans réception de ces documents dans les délais impartis, ou dossier incomplet, votre demande ne sera pas étudiée.

Adresse pour envoi :
IFSI – Secrétariat pédagogique (AA)
CHU de Rennes
2 rue Henri Le Guilloux
35033 RENNES CEDEX 9